Image not found or type unknown

Licenciement inaptitude physique

Par **benoitlaurent**, le **28/09/2013** à **11:12**

Bonjour

j'ai éte licencié pour inaptitude physisque. a la date de mon licenciement, je n'avait pas recu la reponse aujourd hui negative de reconnaissance de maladie professionnelle par la securite sociale.
aujourdh ui et (année après mon licenciement) l' employeur me reclame l'indemnité versée et correspondant au doublement de l'indemnite legale de licenciement.

si je la lui verse, j'aurais donc touché moins que mon indemnité conventionnelle.

que faire ?
Merci de votre reponse qui me sera bien utile

cordialement

Par **P.M.**, le **28/09/2013** à **19:16**

Bonjour,
De toute façon, l'employeur vous doit au minimum l'indemnité conventionnelle si elle est plus favorable que l'indemnité légale non doublée...
Vous pourriez même lui répondre simplement qu'avant tout remboursement, vous vous en remettriez à la décision du Conseil de Prud'Hommes, s'il décide de le saisir...

Par **benoitlaurent**, le **28/09/2013** à **20:18**

Oui je suis bien d'accord, cela me parait bien logique.

Merci beaucoup pour votre reponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés